

Ajout du groupe d'usages *C3 Lieu de rassemblement* 2661, boulevard du Versant-Nord

Consultation publique et demande d'opinion 6 mars 2024



Objectif de l'activité



Objectif de l'activité



- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires



Projet: localisation et historique



Objectif de l'activité



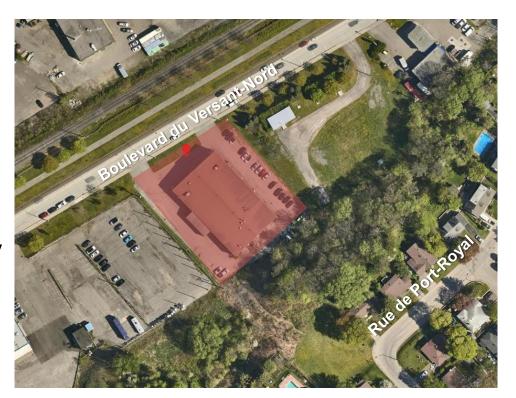
LLL Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires

Consultation publique et Délai de 7 jours pour Projet de modifications formuler des avis réglementaires Conseil de quartier commentaires écrits Modifications (si requis) et adoption du projet de rèalement Adoption du règlement et Période d'approbation entrée en vigueur référendaire (si requis)



Localisation

- Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- Quartier de la Cité-Universitaire
- Terrain localisé sur le boulevard du Versant-Nord entre les autoroutes Henri-IV et Robert-Bourassa





Contexte d'insertion

 Terrain occupé par un bâtiment avec plusieurs commerces

- Édifices commerciaux à proximité: concessionnaire automobile, garage d'équipements et stationservices
- Artère principale : boulevard du Versant-Nord





Présentation du projet : Autoriser le groupe d'usages *C3*Lieu de rassemblement

Régulariser un studio de boxe d'environ 350 mètres carrés

- Les centres de conditionnement physique d'une superficie de plancher de 200 mètres carrés ou moins sont compris dans le groupe d'usages C2 Vente au détail et services autorisé dans la grille de spécifications 32004Cc
- Compte tenu de la superficie des locaux destinés à la salle d'entraînement, cet usage est considéré comme faisant partie du groupe d'usages C3 Lieu de rassemblement



Modifications réglementaires



Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32004Cc, R.C.A.3V.Q. 347

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire



Modifications réglementaires



Usages autorisés

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
C1 Services administratifs	Ajouts
C2 Vente au détail et services	C3 Lieu de rassemblement
C20 Restaurant	Usage spécifiquement exclu : Une salle de
C30 Stationnement et poste de taxi	spectacle, de cinéma ou de théâtre
C33 Vente ou location de véhicules légers	
C34 Vente ou location d'autres véhicules	
C36 Atelier de réparation	
• R1 Parc	



Résumé des modifications réglementaires

Globalement, les modifications proposées concernent :

- Autoriser le groupe d'usages C3 Lieu de rassemblement
- Exclure les usages suivants : Une salle de spectacle, de cinéma ou de théâtre



Motifs supportant la demande

L'ajout de cet usage n'aura aucun impact dans le secteur étant donné la localisation et le dénivelé du terrain

Le projet permet la mise en œuvre des objectifs des documents de planification tels que :

- Veiller au maintien du dynamisme commercial de la ville et d'un équilibre entre les différents types de commerces
- Favoriser une offre commerciale diversifiée
- Accorder la priorité au renforcement des pôles commerciaux existants



Prochaines étapes

Étapes	Dates (2024)
Consultation publique	6 mars
Demande d'opinion au conseil de quartier	6 mars
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	7 au 13 mars
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Mai
Entrée en vigueur du règlement	Fin mai



Merci!

